

MÉDECIN DU TRAVAIL



Le médecin du travail, ou médecin de prévention, est un professionnel de santé qui intervient dans les sociétés et les entreprises. Il a pour mission de limiter les risques liés aux métiers exercés. Il détermine également si les salariés sont aptes à leur emploi ou non. Il exerce une action presque exclusivement préventive et non curative.

Mission du métier : Médecin du travail

Les médecins du travail, ou médecins de prévention, ont pour mission principale d'éviter à des employés de tomber malades en raison du poste qu'ils occupent au sein d'une entreprise. C'est pourquoi les médecins du travail réalisent des examens médicaux réguliers auprès des salariés.

S'ils jugent cela nécessaire, en cas d'inaptitude totale ou partielle, les médecins du travail peuvent proposer une mutation ou une modification de poste, par exemple.

Le médecin du travail intervient :

- au moment de l'embauche pour s'assurer que la personne est apte à exercer au poste qui lui sera assigné, tant d'un point de vue physique que psychologique ;
- afin de réaliser une surveillance médicale renforcée en cas de recrutement d'une personne mineure, d'une femme enceinte, d'une personne handicapée ou d'un salarié exposé à des risques particuliers (amiante, nuisances sonores, émanations toxiques...) ;

- tous les 24 mois en moyenne pour réaliser un examen médical de suivi permettant de prévenir et de diagnostiquer les problèmes de santé, notamment ceux liés aux conditions de travail ;
- dans le cadre d'une reprise du travail après un arrêt de travail supérieur à trois mois (congé maternité, maladie professionnelle, accident du travail...). Selon les cas, le médecin du travail peut proposer un aménagement de poste ou préconiser le reclassement du salarié ;
- en amont, pour former aux risques liés à une activité et pour proposer et mettre en place des mesures préventives et des solutions d'ergonomie s'il y a lieu ;
- pour alerter en cas de risques pour la santé des salariés ;
- pour aider les chefs d'entreprise à rédiger le document unique d'évaluation des risques.

Devenir Médecin du travail : Qualités requises

Le médecin de prévention est un professionnel de santé qui connaît les risques propres aux différents métiers. Le médecin du travail doit donc posséder des connaissances techniques et un esprit de synthèse lui permettant de faire rapidement le lien entre les risques des différents postes et les résultats des examens médicaux des salariés.

Comme n'importe quel médecin, le médecin du travail doit être à la fois objectif et rigoureux et il est tenu au secret professionnel. Il doit posséder une résistance physique et nerveuse suffisante pour faire face à diverses situations à risque avec sang-froid et pragmatisme.

Étant en relation aussi bien avec les employés qu'avec les supérieurs, le médecin du travail doit posséder un bon sens de la communication, et avoir suffisamment d'éthique pour résister aux pressions de la direction en veillant au bien-être des salariés. Enfin, il doit savoir s'organiser et être capable de mettre en place des solutions pertinentes pour améliorer les conditions de travail des employés.

Médecin du travail : carrière / possibilité d'évolution

Les médecins généralistes peuvent se tourner vers la spécialité de médecin du travail, ce qui peut constituer pour eux une évolution de carrière. S'ils exercent dans de petites entreprises, ils peuvent parfois cumuler leurs activités de généraliste et de médecin du travail.

Les médecins du travail en poste peuvent aussi devenir coordinateurs d'une équipe pluridisciplinaire au sein d'une entreprise, d'un établissement ou d'un ensemble d'établissements appartenant à une même société. Dans ce cas, le médecin de prévention devient lui-même salarié. La formation professionnelle est constante afin de mieux appréhender les problèmes de santé liés aux nouvelles technologies qui voient sans cesse le jour.

Le médecin de prévention peut également participer à des études, des recherches et à des enquêtes d'ordre épidémiologique.

Devenir Médecin du travail : formation nécessaire

Après avoir obtenu un bac scientifique et avoir suivi une formation de médecine de 6 ans, il existe plusieurs possibilités pour devenir médecin du travail. Vous pourrez vous spécialiser en médecine du travail dans le cadre du concours de l'internat.

La formation de spécialisation dure quatre ans et est rémunérée. Si vous possédez trois ans d'expérience professionnelle en tant que médecin, vous pouvez également passer un concours européen pour préparer le certificat d'études spéciales de médecine du travail.

La formation s'effectue sur deux ans à temps complet. Elle comprend une partie théorique et une partie pratique. Vous devrez alors exercer en tant que médecin du travail pour une durée minimale de quatre ans. Vous pouvez vous reconvertir et accéder à la qualification de médecin de prévention en passant par le poste de collaborateur médecin dans un service de santé du travail.

Situation du métier / contexte pour devenir Médecin du travail

Le métier de médecin du travail est très ouvert. Peu de médecins en formation s'orientent spontanément vers cette spécialité et les praticiens qui partent à la retraite peinent à se faire remplacer. Cela est en partie dû au fait que le métier de médecin du travail souffre d'une mauvaise image.

Pourtant, le médecin de prévention assume de nombreuses responsabilités, ce qui peut rendre le métier passionnant pour certains. Le travail ne manque donc pas dans le secteur des médecins du travail.